

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LOI 1901 ANNÉE 2024



DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

31 janvier, ou le jour ouvré précédent.

Hôtel de Ville – Service Vie associative

NOM DE L'ASSOCIATION :

TYPE DE SUBVENTION SOLLICITÉE :

FONCTIONNEMENT	Montant demandé :	<input type="text"/>	Sur un budget total de :	<input type="text"/>
-----------------------	-------------------	----------------------	--------------------------	----------------------

PROJET	Intitulé et date du projet :	<input type="text"/>		
Nouveau				
Reconduction	Montant demandé :	<input type="text"/>	Sur un budget total de :	<input type="text"/>

QUELQUES RAPPELS AU REGARD DE L'ESSENTIEL

« Au-delà des objectifs et du projet associatif, le service communal en charge de la vie associative devra être convaincu que l'association, dont la demande de subvention est étudiée, participe réellement à l'animation de la cité, au renforcement de la cohésion sociale et à une saine utilisation des fonds publics.

L'association doit gagner la confiance de l'équipe des élus et être également en adéquation avec les priorités et les politiques sectorielles dans les domaines du sport, du social, de l'environnement ou du développement économique.

La réussite de la politique de la ville nécessite une cohérence globale entre sport, culture, social, logement et relations intergénérationnelles. Les associations doivent rester des structures de terrains.

Si le « pourquoi » est important, le « comment » l'est d'autant plus

La collectivité demandera de manière précise la méthodologie de mise en œuvre des projets afin de tester la capacité des dirigeants à recourir aux moyens requis par le projet.

QUELQUES RAPPELS AU REGARD DE LA LOI (Cassation civile 1^{er}/12/1993)

« Il appartient à la commune de vérifier l'emploi des fonds versés, objet de la garantie communale. Le juge estime donc que la commune doit assumer un contrôle sur l'affectation faite des fonds. En cas d'absence de contrôle avérée et reconnue, lors d'un litige, la commune devra assumer les conséquences de l'absence de celui-ci.

L'obligation est donc pour les collectivités de contrôler sur pièce non seulement l'utilisation des fonds publics mais aussi les documents comptables des associations subventionnées. Ce contrôle doit faire l'objet d'une concertation en amont de la décision d'attribution afin d'éviter toutes tensions entre la collectivité et l'association et toute tentation d'ingérence. »

En application des dispositions de l'article L 1611 – 4 du Code Général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître le résultat de leur activité.

PIÈCES ADMINISTRATIVES A FOURNIR / INFORMATIONS PRATIQUES

Vitrine de votre engagement associatif, ce dossier doit constituer la synthèse de vos actions réalisées et de vos projets. C'est le premier document qui sera lu lors de l'étude de votre demande de subvention. Prenez soin de n'omettre aucune des rubriques. Vos réponses devront être claires, précises et concises.

ASSOCIATIONS SOLLICITANT UNE AIDE INFÉRIEURE A 750€ :

- Dossier administratif **dûment renseigné et signé**.
- Budget prévisionnel 2024 de l'association et du projet présenté le cas échéant (Possibilité de le rédiger sur papier libre).
- Compte de résultat 2023 (partiel ou provisoire si l'Assemblée Générale n'a pas encore eu lieu) signé par au moins 2 membres du bureau (possibilité de le rédiger sur papier libre).
- PV et compte rendu de l'Assemblée Générale (AG) approuvant les comptes 2023 (A défaut donner la date de l'AG à venir).
- Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile pour 2024.
- Un RIB original (**pas de copie**) à coller sur la dernière page du dossier.
- **Dans le cas de modifications seulement** : copie du nouveau bureau et / ou des nouveaux statuts avec copie du récépissé de déclaration en Sous-Préfecture et de la parution éventuelle au Journal Officiel (J.O.)
- **Dans le cas d'une première demande** : Statuts de l'association, composition du Bureau, récépissé de déclaration en Sous-Préfecture et parution au J. O.

ASSOCIATIONS SOLLICITANT UNE AIDE ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 750€ :

- Dossier administratif **dûment renseigné et signé**.
- Budget prévisionnel 2024 de l'association et du projet présenté le cas échéant (voir formulaires annexés au dossier).
- Rapport d'activités / moral de l'année 2023. (Même si l'AG n'a pas encore eu lieu).
- Documents comptables 2023 : compte de résultat et bilan financier (partiels ou provisoires si l'AG n'a pas encore eu lieu), signés par au moins 2 membres du bureau, laissant apparaître le détail de l'utilisation de la subvention municipale pour les associations ayant perçu une somme supérieure à 23 000€ en 2023.
- PV et compte rendu de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2023 (A défaut, donner la date de l'AG à venir).
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile pour 2024.
- Un RIB original (**pas de copie**) à coller sur la dernière page du dossier.
- **Dans le cas de modifications seulement** : copie du bureau ou des nouveaux statuts avec copie du récépissé de déclaration en Sous-Préfecture et de la parution éventuelle au Journal Officiel (J. O.).
- **Dans le cas d'une première demande** : Statuts de l'association, composition du Bureau, récépissé de déclaration en Sous-Préfecture et parution au J. O.

DÉPÔT DES DOSSIERS :

- **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier, ou le jour ouvré précédent.**
- **Les dossiers pourront être déposés à l'adresse suivante :**
Service Vie Associative - Hôtel de Ville – 1 Place Gabriel Péri – CS 30171 – 84405 APT cedex
- Un accusé de réception confirmera la réception de votre dossier par le service de la Vie associative.
- L'octroi des subventions résultera d'une étude des dossiers par un groupe de travail et d'une approbation du Conseil Municipal. (Date prévisionnelle : 2^e trimestre 2024).
- La décision du Conseil Municipal concernant votre demande vous sera notifiée par courrier.

POUR MEMOIRE

Le numéro SIRET de votre association vous sera réclamé. Il est obligatoire.

Pour toute demande d'information complémentaire, me joindre via associations@apt.fr.

ATTENTION : Les dossiers sont à remettre **non reliés**.

GRILLE DE CALCUL DES AVANTAGES EN NATURE

(A utiliser pour remplir les tableaux de la page 6 ainsi que les budgets)

TARIFS 2023 LOCATION SALLE DES FÊTES :

- 100€ / jour en semaine et 120€/jour le weekend et les jours fériés.

TARIFS 2023 LOCATION MAISON DE LA BOUCHEYRONNE :

- 95 € / jour (grande salle),
- 63 € /jour (petite salle),
- 17 € / nuit / personne (hébergement seul)
- 30,50 € / jour Demi-pension, 36 € / jour Pension complète

VALORISATION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

- 22€ / heure
(Il faut compter, pour le ménage, en moyenne 1h par semaine pour 20m²).

VALEUR LOCATIVE TOUT TYPE DE BÂTIMENT

- 0.23€ / m² / jour soit 0.03€ /m² /heure.

VALORISATION ÉNERGIE ET FLUIDES

- Electricité : 0.15 € / h.
- Eau : 0.01 € / h.
- Chauffage : 0.05 € / h.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (A utiliser pour compléter tout budget prévisionnel)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours, dons en nature	<p>Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes, de locaux et de matériels.</p> <p>Vous devez inscrire un montant dans le budget prévisionnel que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable en vous appuyant sur les tarifs ci-dessus.</p> <p>Si possible, préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.</p> <p>Le montant calculé doit être inscrit à la fois en charges et en produits afin de ne pas déséquilibrer le budget.</p>
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
<p>Bénévolat (calculer le nombre d'heures de bénévolat par « au minimum » le coût horaire brut du SMIC (personne majeure, hors Mayotte) – 11,52 € en 2023).</p> <p>Si vous connaissez le coût horaire habituel de professionnels qui interviennent de façon identique vous pouvez calculer la valorisation du bénévolat sur cette base.</p>	

1-IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

mardi 17 octobre 2023

NOM DE L'ASSOCIATION :
OBJET ET ACTIVITÉS :
N° DECLARATION PRÉFECTURE (R. N. A.) :
DATE INSERTION au J. O. :
N° SIRET :
ADRESSE COURRIER :

COORDONNEES A FAIRE PARAITRE DANS L'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS DESTINE AU PUBLIC

ADRESSE SIÈGE :	
TÉLÉPHONE PUBLIC :	FIXE :
	MOBILE :
EMAIL PUBLIC :	
SITE INTERNET :	

ADHERENTS

NOMBRE D'ADHÉRENTS	- 18 ans	Aptésiens filles :
		Non Aptésiens filles :
		Non Aptésiens garçons :
	+ 18 ans	Aptésiens :
		Non Aptésiens :
	Total	Aptésiens :
		Non Aptésiens :
MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE	- 18 ans	Aptésiens :
		Non Aptésiens :
	+ 18 ans	Aptésiens :
		Non Aptésiens :

BUREAU DIRECTEUR

	NOM PRÉNOM	ADRESSE DOMICILE	TEL ET MAIL (pour nos services)
PRÉSIDENT			
VICE PRÉSIDENT			
TRÉSORIER			
SECRÉTAIRE			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES UNIQUEMENT DESTINEES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
(CONTACT : Service des Sports, tél. : 04 90 74 78 47, courriel : sports@apt.fr)

Date et n° d'agrément jeunesse et sports :
Nombre de licenciés + de 18 ans :
Nombre de licenciés - de 18 ans :
Nombre d'éducateurs diplômés d'Etat :
Nombre d'éducateurs diplômés fédéraux :
Nombre d'éducateurs non diplômés :
Nombre de dirigeants :
Nombre total d'adhérents :
Niveau de compétition :
Nombre de kilomètres parcourus dans l'année :

Page 2/2

2- LES AIDES EN NATURE PERÇUES POUR L'ANNÉE 2023

Vous avez bénéficié en 2023 d'aides en nature gracieuses de la part de la collectivité. Ces tableaux vont vous permettre de récapituler et d'estimer leur coût total à l'aide de la grille de calcul en page 4.

2-1 LES BÂTIMENTS

MISES À DISPOSITION ANNUELLES					
	Adresse	Surface estimée (en m2)	Date échéance convention	Créneau, période d'occupation	Valorisation estimée en € (Valeur locative + charges Eau, Electricité et Chauffage)
Local n°1					
Local n°2					
MISES À DISPOSITION PONCTUELLES					
	Dénomination et adresse des salles utilisées.	Date et durée des mises à disposition		Valorisation estimée en € (Valeur locative + charges Eau, Electricité et Chauffage)	
Salles de réunion - - -					
Salle des fêtes					
Boucheyronne					
Autre					
				TOTAL	

2-2 AUTRES AVANTAGES

	Période concernée	Détail (nature)	Valorisation estimée (€)
Personnel municipal mis à disposition			
Prêt de matériel. (tables, chaises, podium, etc.)			
Mise à disposition du minibus ville			
Autres			
			TOTAL

3-LES RECETTES PERÇUES ET LES ACTIONS MENÉES EN 2023

3-1 SUBVENTIONS 2023 PERÇUES DE LA VILLE D'APT :

Type de subvention	Montant	Intitulé du projet subventionné
Droit commun : fonctionnement / projet		
Politique de la ville - Contrat de Ville		
Contrat Enfance Jeunesse		

3-2 SUBVENTIONS 2023 SOLLICITÉES AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES : *lister ici l'ensemble de vos recherches de subventions, y compris celles qui se sont avérées infructueuses.*

Organisme	Subvention sollicitée	Subvention accordée	Subvention refusée

3-3 UTILISATION DES SUBVENTIONS 2023 PERÇUES DE LA VILLE D'APT (hors Contrat de Ville et CEJ) :

3-3-1 Compte rendu des actions engagées : *détaillez ici l'ensemble des actions que vous avez réalisées en 2023 grâce à la subvention municipale de droit commun. Soyez synthétique et précis (objet, organisation, fréquence et durée, population et tranche d'âge concernées et bilan qualitatif)*

3-3-2 Utilisation de la subvention municipale : indiquez la part de la subvention municipale pour chaque action. Attention, le total des montants engagés doit correspondre au montant total de la subvention perçue.

ACTION	MONTANT ENGAGÉ
TOTAL	

3-4 RECETTES GENERÉES EN 2023 : vous avez organisé en 2023 des manifestations ayant généré des recettes bénéficiaires (buvette, loto, vide-greniers, repas etc.). Veuillez les mentionner dans le tableau suivant :

EVÈNEMENT	RECETTES
TOTAL	

3-5 IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE :

3-5-1 Participation aux manifestations locales 2023 : votre association a participé à des manifestations locales ou organisé des événements locaux durant l'année 2023. Veuillez les mentionner dans le tableau suivant :

Type d'action	Action municipale	Action Humanitaire	Action Culturelle	Atelier périscolaire	Animation de la ville	Autre
Intitulé et date						

3-5-2 Participation aux manifestations municipales 2024 : Si votre association envisage de participer aux manifestations municipales 2024 (Bodegas 14 juillet, fête libération, Salon des associations, course caisses à savon, bodegas fête lumières etc.) indiquer lesquelles :

4 - LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024

4-0 SUBVENTIONS SOLLICITÉES :

Votre association prévoit-elle de solliciter la ville d'Apt pour d'autres subventions, **hors droit commun** ?

Si oui lesquelles ?

CONTRAT DE VILLE **OUI*** **NON*** (**barrer la mention inutile*)

Intitulé du projet :

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE **OUI*** **NON*** (**barrer la mention inutile*)

Intitulé de l'action :

4 - LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024

4-1 FICHE A REMPLIR POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT UNIQUEMENT :

Motivations de la demande de subvention pour l'année 2024 :

Objectifs et perspectives :

A quels besoins votre activité répond-elle ?

Public bénéficiaire, objectifs et zone géographique concernée (quartier, canton, commune) :

Pratiques tarifaires appliquées à vos actions (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc...) :

Moyens mis en œuvre et calendrier prévu :

Coût global estimé :

Partenariats financiers envisagés :

- -
- -

Montants estimés en proportion de chacun d'entre eux :

- -
- -

Demande de participation financière de la Mairie d'Apt :

4-2 FICHE A REMPLIR POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION SUR PROJET UNIQUEMENT :**DESCRIPTION DE L'ACTION****Personne responsable de l'action :**

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

NOUVELLE ACTION***RENOUVELLEMENT D'UNE ACTION****(*barrer la mention inutile*)**Présentation de l'action :**

Intitulé :

Objectifs de l'action :

- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?

Description de l'action (voir également page suivante) :

4-2 FICHE A REMPLIR POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION SUR PROJET UNIQUEMENT :**DESCRIPTION DE L'ACTION (suite)**

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc...) :

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc...) ?

Moyens mis en œuvre :

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc...) – Préciser le ou les nom(s) du ou des territoire(s) concerné(s) :

4-2 FICHE A REMPLIR POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION SUR PROJET UNIQUEMENT :

DESCRIPTION DE L'ACTION (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

Information complémentaire éventuelle :

5 BUDGET PREVISIONNEL

5-2-1 BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION : à fournir pour toute demande de subvention de fonctionnement (Le total des charges doit être égal au total des produits)

Pour toute demande de subvention de projet, fournir le budget prévisionnel de l'association et de l'action.

Exercice 2024

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant (1)	PRODUITS	Montant (1)
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitations (2)	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 – Services Extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance			
Documentation		Département(s)	
62 – Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI (3)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes(s)	
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA – emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (4)			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860 – Secours en nature		870 – Bénévolat	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et service		871 – Prestations en nature	
862 – Prestations			
864 – Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

(1) ne pas indiquer les centimes d'euros.

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(3) Catégories d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

(4) le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

5-2-2 BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION : à fournir pour toute demande de subvention sur projet. Si plusieurs actions, utiliser le formulaire séparé pour fournir un budget prévisionnel par action (le total des charges doit être égal au total des produits)

Pour toute demande de subvention de projet, fournir le budget prévisionnel de l'association et de l'action.

Exercice 2024

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant (1)	PRODUITS	Montant (1)
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitations (2)	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 – Services Extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance			
Documentation		Département(s)	
62 – Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI (3)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes(s)	
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Organismes sociaux (détailler)	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA – emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (4)			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860 – Secours en nature		870 – Bénévolat	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et service		870 – Prestations en nature	
862 – Prestations			
864 – Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de _____ représente _____ % du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			

(1) ne pas indiquer les centimes d'euros.

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(3) Catégories d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

(4) le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

5-3 COMPTE DE RESULTAT**Association :****COMPTE DE RESULTAT Exercice 2023****ou date de début :****date de fin :**

CHARGES		PRODUITS	
60. Achats (sauf 603)		70. Vente de produits et services	
601. Matières premières		701. Ventes de produits finis	
602. Autres provisions		702. Ventes de produits intermédiaires	
604. Etudes et prestations		704. Travaux	
605. Matériels, équipements et travaux		705. Etudes	
607. Achats de marchandises		706. Prestations de services	
Total Achats		707. Ventes de marchandises	
603. Variation de stocks		708. Produits annexes	
		Total ventes	
61. Services extérieurs			
611. Sous-traitance générale		75. Produits de gestion	
612. Redevances de crédit-bail		751. Redevances pour concessions.	
613. Locations		754. Collectes	
614. Charges locatives		756. Cotisations	
615. Entretien et réparations		758. Produits divers de gestion	
616. Primes d'assurances		Total produits de gestion	
617. Etudes et recherches			
618. Divers		87. Contributions volontaires	
Total services extérieurs		870. Bénévolat	
		871. Prestations en nature	
62. Autres services extérieurs		872. Dons en nature	
621. Personnel extérieur		Total contributions volontaires	
622. Rémunération d'intermédiaires			
623. Publicité et relations publiques		Autres produits	
624. Transports		71. Production stockée	
625. Déplacements et réceptions		72. Production immobilisée	
626. Frais postaux et télécom		74. Subvention d'exploitation	
627. Services bancaires et assimilés		76. Produits financiers	
628. Divers		77. Produits exceptionnels	
Total autres services extérieurs		78. Reprises sur amortissements	
		79. Transferts de charges	
64. Charges de personnel		Total autres produits	
641. Rémunérations du personnel			
645. Charges de sécurité sociale		TOTAL PRODUITS	
647. Autres charges sociales			
648. Autres charges de personnel		Résultat (excédent ou déficit)	
Total charges de personnel			
86. Emplois de contributions			
860. Secours en nature			
861. Mise à disposition gratuite de biens			
862. Prestations			
864. Personnels bénévoles			
Total emplois des contributions			
Autres charges			
63. Impôts et taxes			
65. Autres charges de gestion courantes			
66. Charges financières			
67. Charges exceptionnelles			
68. Dotations aux amortissements			
69. Impôts sur les sociétés			
Total autres charges			
TOTAL CHARGES			

Approuvé le, date de l'AG*

Ou AG prévue le*

(*barrer la mention inutile)

Signatures :

Président

Trésorier

5-4 BILAN FINANCIER

Association :

BILAN FINANCIER Exercice 2023

ou date de début :

date de fin :

ACTIF		PASSIF	
Actif Immobilisé		Capitaux propres	
20. Immobilisations corporelles		10. Fonds propres et réserves	
-Frais d'établissement		-Fonds propres sans droits de reprise	
-Frais de développement		-Fonds propres avec droits de reprise	
-Concessions et droits similaires		-Réserves	
-Droit au bail		11. Eléments en instances	
-Autres immobilisations		12. Résultats nets de l'exercice	
21. Immobilisations corporelles		13. Subventions d'investissement	
-Terrains		Total capitaux propres	
-Aménagements			
-Constructions		Provisions	
-Matériel et outillage		14. Provisions réglementées	
-Autres immobilisations		15. Provisions pour risques et charges	
23. Immobilisations en cours		-Provisions pour risques	
27. Autres Immobilisations financières		-Pour provisions pour charges	
-Prêts		-Autres provisions	
-Droits et cautionnements versés		Total Provisions	
-Autres créances immobilisées			
28. Amortissement des immobilisations		Dettes	
-Immobilisations incorporelles		16. Emprunts et dettes assimilées	
-Immobilisations corporelles		-Emprunts auprès des banques	
-Autres immobilisations		-Dépôts et cautionnement reçus	
29. Provisions pour dépréciation		-Participation des salariés	
Total actif immobilisé		-Autres emprunts et dettes	
		17. Dettes sur participation	
Actif Circulant		Total dettes	
3. Stock et en-cours			
-Stock		TOTAL PASSIF	
-Autres approvisionnements			
4. Compte de tiers		Approuvé le, date de l'AG*	
-Fournisseur, usagers, personnel		Ou AG prévue le*	
-Collectivité publique		(*barrer la mention inutile) :	
-Créditeur divers		Signatures :	
5. Comptes financiers		Président	Trésorier
-Banques, établissements			
-Caisse			
-Autres comptes financiers			
Total actif circulant			
TOTAL ACTIF			

6- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiales ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (Nom-prénom) : _____

Représentant(e) légal(e) de l'association : _____

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes les informations du présent dossier, ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- Déclare avoir recueillie auprès de leurs titulaires, l'autorisation de faire figurer dans ce document les données les concernant,
- Accepte l'ensemble des obligations que comporte pour l'association l'octroi d'une subvention.
- Certifie exactes les coordonnées du RIB apposé ci-dessous

Fait le _____ à _____

Signature :

COLLEZ ICI VOTRE RIB

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.